

ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ



LCL aux grands soins pour votre santé

VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES

L'assurance complémentaire santé me protège-t-elle partout dans le monde ?

Vous êtes couvert en France métropolitaine, Guadeloupe, Guyane, Martinique, en Europe pendant un séjour d'un an maximum et dans le reste du monde pendant un séjour de 3 mois maximum.

Suis-je remboursé des cures thermales ?

Oui, toutes les formules prennent en charge les cures thermales. Le montant de remboursement dépend de la formule choisie.

Puis-je souscrire une deuxième complémentaire santé si j'en ai déjà une à titre individuelle ou si je suis déjà couvert par celle obligatoire de mon employeur ?

Oui, la souscription d'un deuxième contrat complémentaire santé chez LCL, appelé « Surcomplémentaire » vous permet d'améliorer les garanties de votre contrat actuel et ainsi de disposer de meilleurs remboursements. Ces remboursements interviendront en complément de ceux effectués par votre première complémentaire santé.

Je suis un travailleur non salarié (TNS). Quel avantage ai-je à souscrire une complémentaire santé ?

Si vous êtes un professionnel indépendant et libéral, un gérant majoritaire, un commerçant, un artisan ou un conjoint collaborateur, vous pouvez souscrire un contrat de complémentaire santé, en bénéficiant de la déduction de vos cotisations versées, de votre bénéfice imposable (avantage de la loi Madelin). L'effort de votre cotisation est financé en partie par l'économie d'impôt réalisée.

Ai-je le droit de changer d'avis ?

En cas de vente à distance ou à la suite d'un acte de démarchage, vous disposez d'un délai légal de 14 jours calendaires durant lequel vous pouvez renoncer à votre souscription sans frais et demander le remboursement des cotisations déjà prélevées, à la condition que votre assurance Santé chez LCL n'ait pas été mise en jeu. Dans les autres cas et au-delà de ce délai, vous avez toujours la possibilité de résilier votre assurance dans les termes et conditions prévus dans votre contrat.

■ QU'EST-CE QUE C'EST ?

L'assurance complémentaire santé permet de couvrir tout ou partie des frais qui ne sont pas entièrement pris en charge par la Sécurité Sociale (consultations, pharmacie, hospitalisation, lunettes de vue, dentiste) et ceux qu'elle ne rembourse pas du tout (dépassements d'honoraires, forfait journalier hospitalier, implants dentaires ou séances d'ostéopathie). Si vous bénéficiez d'un contrat collectif chez votre employeur, elle vous permet d'améliorer vos remboursements.

■ POURQUOI SOUSCRIRE ?

- Vous protégez votre budget en étant mieux remboursé de vos dépenses de santé.
- Vous bénéficiez :
 - ↳ d'une **couverture santé immédiate**, sans délai de carence et sans formalité médicale ;
 - ↳ d'une **réduction famille** pour toutes les formules et aucun supplément de cotisation à partir du 3^{ème} enfant ;
 - ↳ d'une **assistance 24h/24 et 7j/7** en cas d'hospitalisation ou d'immobilisation à domicile ;
 - ↳ d'un **remboursement en 48h des soins et des médicaments** ;
 - ↳ de la **possibilité d'anticiper le forfait dentaire** de l'année suivante, pour la pose d'au moins deux couronnes ;
 - ↳ d'un **accès à des tarifs négociés et de garanties supplémentaires** sur vos lunettes et lentilles grâce à notre réseau Carte Blanche.
- Vous pouvez **augmenter le niveau de vos garanties à tout moment** (moyennant la révision du montant de votre cotisation).
- Vous pouvez consulter vos remboursements et demander une prise en charge hospitalières directement en ligne.

■ COMMENT ÇA MARCHE ?

- Vous devez être assujéti au Régime Obligatoire d'Assurance Maladie français.
- Vous devez avoir entre 18 et 74 ans révolus, résider en France Métropolitaine, Guadeloupe, Guyane et Martinique.
- Vous composez votre assurance selon vos besoins de remboursement en choisissant des options adaptées à vos dépenses de santé.
- Vous pouvez souscrire en agence, par téléphone au 0969 325 326 ⁽¹⁾ et sur LCL.fr.

LE + LCL

- Vous avez plus de 50 ans, vous bénéficiez immédiatement à la souscription d'une majoration de 50 € de vos forfaits Optique, Dentaire, Cure et Autres prothèses (dès la formule Primo & Forfaits). Ce bonus est cumulable avec le bonus fidélité (3 ans d'ancienneté, voir au verso).
- Au bout de 3 ans d'ancienneté, vos forfaits Optique, Dentaire, Cure et Autres prothèses sont majorés de 50€ (dès la formule Plus).

ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

.../...

- Exemples de remboursement selon la formule choisie dans le tableau ci-dessous.

	Formule PRIMO		Formule PLUS		Formule PREMIUM
	INCLUS	AVEC L'OPTION SOINS	INCLUS	AVEC L'OPTION SOINS +	INCLUS
SOINS COURANTS⁽²⁾	100 %	100 % + 100 € ⁽⁵⁾	100 % + 100 € ⁽⁵⁾	150 % + 200 € ⁽⁵⁾	150 % + 200 € ⁽⁵⁾
		<i>Jusqu'à :</i>	<i>Jusqu'à :</i>	<i>Jusqu'à :</i>	<i>Jusqu'à :</i>
Consultation généralistes (OPTAM ⁽³⁾)	24 €/consultation	61,50 €/consultation	61,50 €/consultation	61 €/consultation	61 €/consultation
Consultation généraliste (Hors OPTAM ⁽³⁾)	24 €/consultation	49 €/consultation	49 €/consultation	49 €/consultation	49 €/consultation
Consultation spécialistes (OPTAM ⁽³⁾)	27 €/consultation	69 €/consultation	69 €/consultation	69 €/consultation	69 €/consultation
Consultation spécialiste (Hors OPTAM ⁽³⁾)	27 €/consultation	55 €/consultation	55 €/consultation	55 €/consultation	55 €/consultation
Pharmacie	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Forfait pharmacie	-	100 €/an	100 €/an	200 €/an	200 €/an
Médecines alternatives	-	100 €/an (30 €/acte)	100 €/an (30 €/acte)	200 €/an (50 €/acte)	200 €/an (50 €/acte)
HOSPITALISATION⁽²⁾					
Soins, honoraires médicaux, ou chirurgicaux	100 %	100 % + 100 € ⁽⁵⁾	100 % + 100 € ⁽⁵⁾	150 % + 200 € ⁽⁵⁾	150 % + 200 € ⁽⁵⁾
Consultation spécialiste (OPTAM ⁽³⁾)	27 €/consultation	69 €/consultation	69 €/consultation	69 €/consultation	69 €/consultation
Consultation spécialiste (Hors OPTAM ⁽³⁾)	27 €/consultation	55 €/consultation	55 €/consultation	55 €/consultation	55 €/consultation
TV/ Wi-Fi	-	10 €/jour (max. 150 €/an)	10 €/jour (max. 150 €/an)	10 €/jour (max. 150 €/an)	10 €/jour (max. 150 €/an)
Chambre individuelle	-	30 €/jour	30 €/jour	75 €/jour	75 €/jour
Lit accompagnant <i>(pour enfant hospitalisé moins de 12 ans)</i>	-	30 €/jour	30 €/jour	50 €/jour	50 €/jour
Forfait accouchement	-	200 €	250 €	350 €	400 €
Cagnotte urgence	oui	oui	oui	oui	oui
	INCLUS	AVEC L'OPTION FORFAITS	INCLUS	AVEC L'OPTION FORFAITS +	INCLUS
DENTAIRES⁽²⁾					
Prothèse dentaire (exemples)	125 %	125 % + 200 € ⁽⁵⁾	125 % + 250 € ⁽⁵⁾	150 % + 350 € ⁽⁵⁾	150 % + 400 € ⁽⁵⁾
	<i>Jusqu'à :</i>	<i>Jusqu'à :</i>	<i>Jusqu'à :</i>	<i>Jusqu'à :</i>	<i>Jusqu'à :</i>
1 couronne (TB : 107,50 €)	134,38 €	334,38 €	384,38 €	511,25 €	561,25 €
2 couronnes	268,75 €	468,75 € + 200 € d'anticipation de forfait	518,75 € + 250 € d'anticipation de forfait	672,50 € + 350 € d'anticipation de forfait	772,50 € + 400 € d'anticipation de forfait
Couronnes supplémentaires	134,38 €	134,38 €	134,38 €	161,25 €	161,25 €
Orthodontie enfant <i>(TB : 193,50 €/semestre)</i>	483,75 €	683,75 €	733,75 €	930,50 €	980,50 €
Implant dentaire (non pris en charge par le RO)	-	200 €	250 €	350 €	400 €
OPTIQUE⁽²⁾	100 % + 100 € ⁽⁵⁾	100 % + 200 € ⁽⁵⁾	100 % + 250 € ⁽⁵⁾	150 % + 350 € ⁽⁵⁾	150 % + 400 € ⁽⁵⁾
<i>TB pour des lunettes (monture + 2 verres)</i>					
Lunettes adulte verres simples ⁽⁶⁾ (TB : 11,08 €)	111,08 €	211,08 €	261,08 €	366,62 €	416,62 €
Lunettes adulte verres complexes ⁽⁶⁾ (TB : 15,34 €)	215,34 €	315,34 €	365,34 €	473,01 €	523,01 €
Lunettes enfant verres simples (TB : 83,35 €)	183,85 €	283,85 €	333,85 €	470 €	470 €
Lentilles (non prises en charge par le RO)	100 €	200 €	250 €	350 €	400 €
Opération myopie	-	200 €	250 €	350 €	400 €
AUTRES PROTHÈSES (AUDITIVES, ORTHOPÉDIQUES, ...)	100 % ⁽⁵⁾	100 % + 200 € ⁽⁵⁾	100 % + 250 € ⁽⁵⁾	150 % + 350 € ⁽⁵⁾	150 % + 400 € ⁽⁵⁾
AVANTAGES CLIENTS					
Bonus Fidélité 3 ans ⁽⁷⁾	non	non	50 €	50 €	50 €
Bonus 50/50 : 50 euros pour les 50 ans et plus	non	oui (uniquement valable pour l'option Forfaits)	oui	oui	oui

Selon les conditions et sous réserve des exclusions de garanties énoncées dans les conditions générales de l'assurance en cause. L'Assurance Complémentaire Santé est un contrat assuré par Pacifica, entreprise régie par le code des assurances, et distribué par le Crédit Lyonnais. Crédit Lyonnais - SA au capital de 1 847 860 375 € - SIREN 954 509 741 - RCS Lyon - Société de courtage d'assurance immatriculée au registre des intermédiaires en assurance sous le numéro ORIAS : 07001878 - Siège social : 18 rue de la République, 69002 Lyon - Pour tout courrier : LCL, 20 avenue de Paris, 94811 Villejuif Cedex. Document en vigueur au 17/04/2018, susceptible de variations. Cette synthèse reprend les principales caractéristiques du (des) produit(s) cité(s). Des informations plus détaillées sont disponibles auprès de votre conseiller ou sur notre site LCL.fr. Conditions générales tarifaires du (des) produit(s) cité(s) disponibles sur simple demande.

- (1) Coût d'un appel local non surtaxé depuis un poste fixe en France métropolitaine. (2) Remboursements exprimés en pourcentage du Tarif de Base (TB) de l'assurance maladie française, y compris remboursement du Régime obligatoire et d'un éventuel régime complémentaire santé obligatoire, dans la limite des frais réels et dans la limite du remboursement maximum par acte prévu par le cahier des charges réglementaire applicable aux contrats responsables. (3) OPTAM : option pratique tarifaire maîtrisée. (4) Selon les conditions, plafonds, forfaits et exclusions de garanties figurant au contrat d'assurance en cause. (5) Plafond par année civile et par bénéficiaire. (6) Remboursement valable tous les 2 ans à partir de la date d'adhésion, pour les lunettes adultes si la correction n'a pas évolué, et limité à 470€ dans le cas de verres simples, 750€ pour les verres complexes et 850€ pour les verres très complexes. Le remboursement des montures est limité à 150 € (7) Bonus fidélité applicable au premier janvier de la troisième année suivant la souscription d'une formule éligible et sous réserve de conserver une formule éligible pendant trois années consécutives (sauf pour l'optique dont le forfait est renouvelé tous les 2 ans à compter de la date d'adhésion de votre contrat et conformément au cahier des charges des contrats responsables.)